

**MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL****« DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME »
DE LA COMMISSION DONNEES****PREAMBULE**

Le décret n° 2011-127 du 31 janvier 2011, relatif au Conseil national de l'information géographique (CNIG), précise que ce dernier « a pour mission d'éclairer le Gouvernement dans le domaine de l'information géographique, notamment pour ce qui concerne la coordination des contributions des acteurs concernés et l'amélioration des interfaces entre ces derniers. Il prend en compte les besoins exprimés et en particulier les besoins des utilisateurs. Il peut formuler des avis sur toute question relative à l'information géographique ».

Le groupe de travail « Dématérialisation des documents d'urbanisme » (DDU) s'inscrit dans ce cadre. Mandaté par la Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN), il a été initialement piloté en 2007 par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) puis par la DGALN et désormais par le Centre d'études sur les risques l'environnement la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

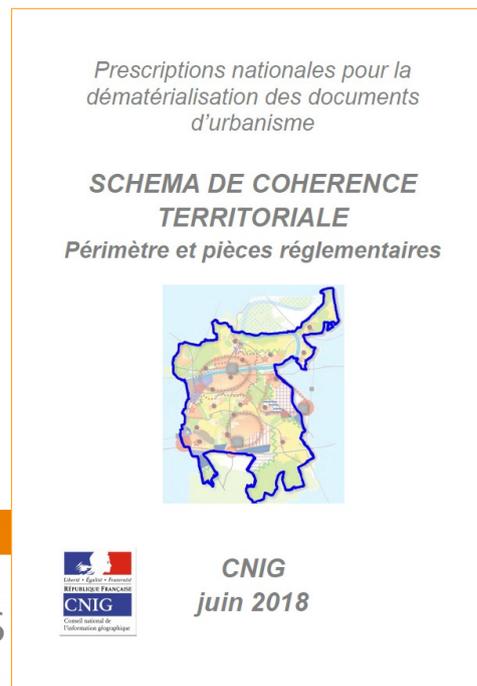
Ce groupe de travail vise à moderniser l'élaboration, la dématérialisation et la diffusion des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique juridiquement opposables.

Mandat 2018/07 du GT CNIG DDU

- AXE N° 1 : Elaboration du standard SCOT
 - AXE N° 2 : Prise en compte des PSMV
 - AXE N° 3 : Maintenance évolutive du standard PLU/CC
 - AXE N° 4 : Révision du standard SUP
 - AXE N° 5 : Structuration du règlement d'urbanisme
 - AXE N° 6 : Définition d'un profil urbanisme « relationnel »
- Actions en cours ou « historiques »
- Nouvelles actions
- Mandat validé par la Commission Données du 2 juillet 2018
 - Pilotage : P. Lory (DGALN), animation : A. Gallais (CEREMA)
 - 5 réunions par an. Appui sur large communauté collect + état + BE , etc.
 - Enjeu : intégration de tous les DU et SUP dans GPU d'ici 01/2020
 - => Etroite collaboration avec le Projet GPU

AXE 1 : Elaboration du standard SCOT

- Longue gestation (2015 à 2018) pour un géostandard techniquement simple
- Travail en commun avec la FNSCOT
- Procédure normale d'élaboration / revue / appel à comm. / validation
- Validation par la Commission Données du CNIG du 2 juillet 2018
- Elaboration des CSMD SCOT en 2018-2019, validées le 7 mars 2019



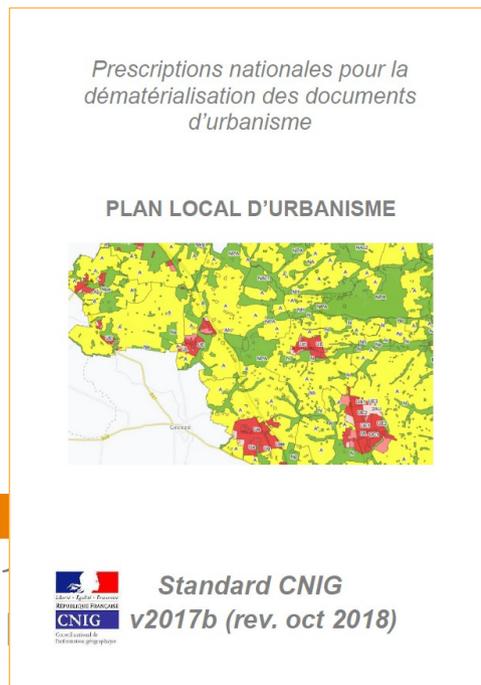
AXE 2 : Elaboration du standard PSMV

- *Voir présentation dédiée*



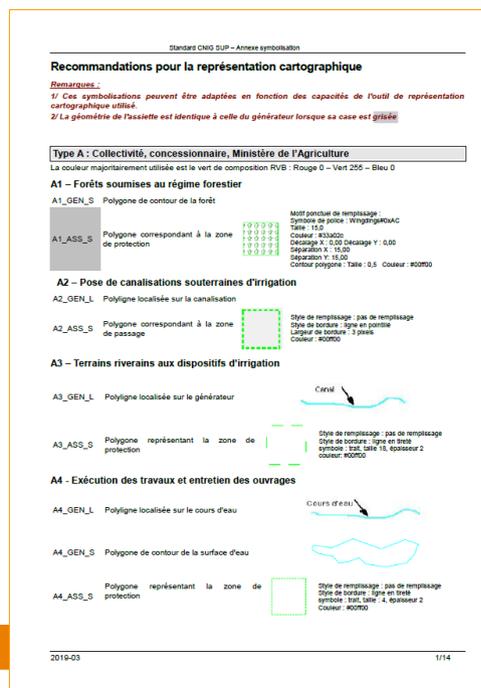
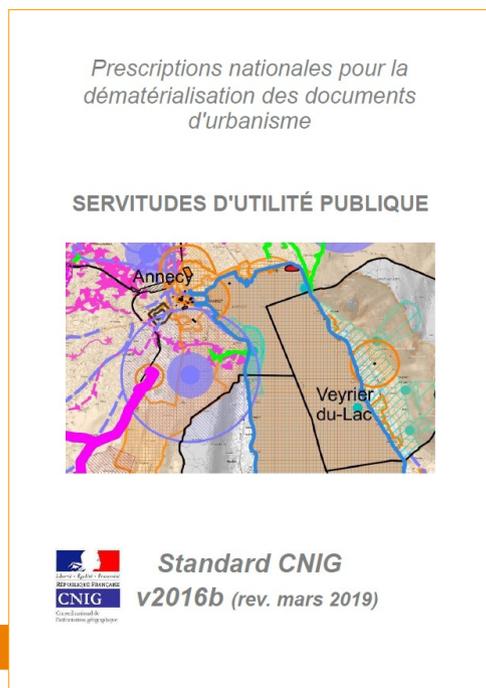
AXE 3: Maintenance évolutive du standard PLU et Cartes communales

- « Cœur de métier » du GT CNIG DDU, activité en continu...
- Accumulation d'améliorations :
 - Plans de secteurs dans les PLUi + traitement des annulations partielles 
 - Amélioration de la codification et des références au code de l'urbanisme 
 - Amélioration des consignes de symbolisation : adaptation v2014 => v2017 
- Révision mineure en 2018 : version actuelle v2017b publiée 03/10/18
- Révision des CSMD 2018-2019, également validées le 7 mars 2019



AXE 4 : Révision du standard SUP

- Maintenance évolutive traduite par une révision mineure : v2016b
 - Evolutions métier, corrections techniques, révision annexe symbolisation
- Procédure normale d'élaboration / revue / appel à comm. / validation
- Validation par la Commission Données du CNIG du 7 mars 2019
- Révision des CSMD SUP 2018-2019, également validées 7 mars 2019

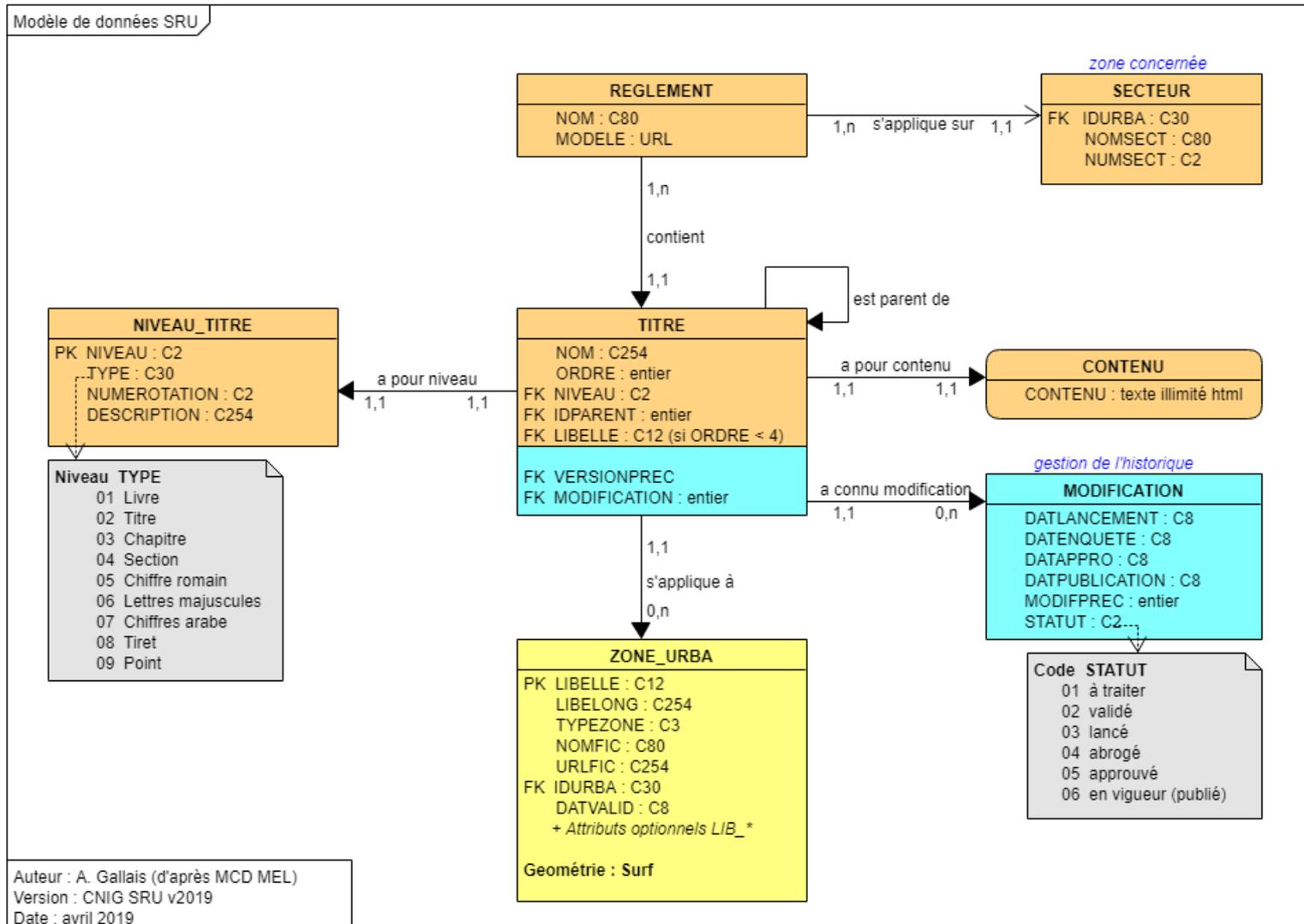


AXE 5 : Structuration du règlement d'urbanisme

- Nouveau sujet pour le GT CNIG DDU
 - Enquête de besoin préalable
 - Etat des lieux des projets en rapport (structuration et/ou exploitation) du règlement d'urbanisme dématérialisé
- Un sous-groupe de travail dédié (SG6), animé par IGN + Min./DHUP
- Hors info géo => sujet requiert de nouvelles compétences (informatiques)
- Deux niveaux à différencier :
 - Niveau 1 : Découpage / reconstitution des règlement par articles (GED).
Cf solution présentée par Lille Métropole.
 - Niveau 2 : Extraction des variables au sein des articles / structuration xml



AXE 5 niveau 1: MCD règlement urba (Métropole de Lille)



Une traduction numérique du règlement d'urbanisme

2019

2020

2022



AXE 6 : Définition d'un profil urbanisme « relationnel »

- Ecoute des besoins 
- 3 besoins ont émergés :
 - Assurer l'identification unique des objets (y compris inter-DU) 
 - Gestion informatique de l'historique du DU pour des besoins internes
 - A priori non retenu pour un standard d'échange
=> rester sur la philosophie « annule et remplace »
 - Proposer un seul format, car standard réglementaire (*ordonnance arrêté*) => rester sur le format « à plat » exploité par le GPU

Bilan mandat GT DDU 2018

- AXE N° 1 : Elaboration du standard SCOT
- AXE N° 2 : Elaboration du standard PSMV
- AXE N° 3 : Maintenance évolutive du standard PLU/CC
- AXE N° 4 : Révision du standard SUP
- AXE N° 5 : Structuration du règlement d'urbanisme
- AXE N° 6 : Définition d'un profil urbanisme « relationnel »
- Non prévu : Correction technique des Consignes de saisie métadonnées (CSMD)



Conclusions et perspectives

- Une certaine maturité
 - Long parcours : déc. 2007 - 2019
 - L'ensemble du périmètre des DU enfin couvert (PLU, PLUi, CC, SCOT, PSMV et SUP)
 - Prêt pour l'échéance du 1^{er} janvier 2020, en coordination avec l'équipe projet GPU
- Poursuivre
 - Écoute des besoins et des évolutions du droit
 - Maintenance évolutive du géostandard PLU/CC
 - Révision prévue (plus en profondeur) du géostandard SUP
 - Assistance technique et métier urbanisme aux utilisateurs
- Améliorer
 - Structuration du règlement d'urbanisme
 - Répondre toujours plus finement aux enjeux :
 - Dématérialisation, publication GPU, interopérabilité
 - Enjeux émergents / à venir : la qualité <-> la sécurité juridique



Cerema

Centre d'études et d'expertise sur les risques,
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Direction territoriale Ouest

Merci de votre attention

Arnauld GALLAIS

+33 (0)2 40 12 84 76

arnauld.gallais@cerema.fr